

# Familles d'accueil d'hier et d'aujourd'hui



Rencontres départementales  
du jeudi 2 juin 2005 à Saint-Vulbas/Ain

## ACTES

### Un métier pour protéger l'enfance en difficulté

Devant un auditoire de 800 personnes rassemblées au centre international de Saint-Vulbas, Charles de la Verpillière, président du Conseil général de l'Ain, est intervenu lors de ces Rencontres sur les familles d'accueil d'hier et d'aujourd'hui, en rappelant que « la prise en charge des enfants placés hors de leur famille naturelle est une des plus anciennes compétences des Départements ». Celle-ci remonte, en effet, à deux lois de mai 1869 et décembre 1874.

Actuellement, 755 enfants sont confiés au Conseil général. Il a expliqué « qu'il s'agissait autrefois surtout d'orphelins et d'enfants abandonnés, aujourd'hui, la réalité est plus contrastée : le nombre sans cesse croissant d'enfants placés est le reflet des difficultés de notre société, en prise avec les problèmes économiques et avec l'affaiblissement des valeurs familiales et éducatives ». Charles de la Verpillière a souligné « la complémentarité des deux modes de placement de ces enfants : en établissement ou en

famille ». Il a réaffirmé la volonté de l'assemblée départementale de renforcer très sensiblement les capacités d'accueil en famille : « Cinquante familles d'accueil prendront leur retraite dans les cinq ans qui viennent. Le Conseil général souhaite en recruter une centaine ». Sur ce point, il a rappelé que « c'était l'un des objectifs majeurs de ces Rencontres : expliquer et valoriser un métier pour lequel, depuis 1992, le Conseil général a engagé une politique novatrice de professionnalisation. Maintien du salaire lorsqu'aucun enfant n'est confié, prise en compte de l'ancienneté, formation initiale... Ces mesures déjà en vigueur dans l'Ain vont se généraliser grâce à la loi relative aux assistants maternels et assistants familiaux adoptée le 16 juin 2005 par l'Assemblée nationale ». Ces Rencontres départementales du 2 juin constituent une étape importante dans la reconnaissance de ce métier, et dont leur écho résonne au-delà de l'Ain.



Charles de la Verpillière,  
président du Conseil général de l'Ain

#### Sommaire

- Conférence : De la famille « nourricière » à la famille « d'accueil » p 2/3
- Table ronde 1 : L'accueil familial, une longue histoire p 4/6
- Table ronde 2 : L'accueil familial, pourquoi ? pour qui ? p 7/9
- Une journée en images p 10/11
- Table ronde 3 : Famille d'accueil, un vrai métier p 12/13
- Perspectives p 14/15
- Informations p 16

CONSEIL GÉNÉRAL



PERFORMANCE & QUALITÉ

www.ain.fr

# De la famille « nourricière » à



*Née dans l'Ain, historienne et démographe, professeur à l'université de Versailles, Catherine Rollet a ouvert la journée en retraçant les étapes d'une histoire extrêmement ancienne : cela fait plus de sept siècles que des enfants sont placés et élevés ailleurs que dans leur famille biologique. Le regard porté sur ce passé aide à comprendre les racines du placement familial tel qu'il est vécu aujourd'hui et donne surtout la mesure du chemin parcouru.*

les murs des hospices permettaient de les déposer anonymement). La majorité sont des enfants naturels ou illégitimes. Ces « enfants du péché » stigmatisés par une société sous domination de l'Église ne représentent en fait que 1 à 3 % des naissances avant la Révolution de 1789. Puis leur nombre augmentera au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, en même temps que les naissances hors mariage seront mieux acceptées. En conséquence, de moins en moins d'enfants illégitimes sont abandonnés : la proportion de 1 sur 2 ou 3 au début du XIX<sup>e</sup> siècle descendra progressivement jusqu'à 1 sur 8 au début du XX<sup>e</sup> siècle et 4 % en 1950. Au XIX<sup>e</sup> siècle, l'abandon d'enfants est un phénomène important, qui soulève des questions d'ordre social et moral, et des problèmes matériels et financiers ! En 1780, les hospices ont à leur charge environ 40 000 enfants. Ils sont 131 000 en 1833 ! La pratique du « confiage » (terme utilisé par

les anthropologues) est coutumière à certains milieux. Le cas lyonnais, qui a eu des répercussions directes sur le « marché nourricier » dans l'Ain, est exemplaire. Si certaines familles sont dans la misère, d'autres, dans des foyers d'artisans ou d'ouvriers, sont contraints de confier leurs enfants en nourrice car la mère travaille et ne peut allaiter. Les enfants grandissent ainsi quelques mois ou quelques années dans les campagnes de l'Isère, de la Savoie ou de l'Ain, loin de leurs parents. Les familles fortunées accaparent les « places » les plus proches géographiquement. Les historiens estiment que vers 1900, près de la moitié des enfants lyonnais sont placés en nourrice.

## Une mortalité effroyable

À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la mortalité infantile est très forte dans les hospices où les enfants sont confinés. Baignée par l'esprit des Droits de l'homme, la Nation se met à considérer

Catherine Rollet a développé trois idées : premièrement, les familles d'hier ne sont pas celles d'aujourd'hui (pas plus que les enfants d'hier ne ressemblent à ceux d'aujourd'hui !). Ensuite, le regard porté sur les enfants en souffrance a modifié le regard porté sur les familles d'accueil. Enfin, l'intervention de l'État en tant que garant des droits et de l'intérêt des enfants a été déterminant dans l'évolution des rapports entre l'autorité publique, les familles d'accueil et les enfants placés.

## Le « marché nourricier »

Placer un nouveau-né dans une famille « nourricière » a longtemps été la solution dominante lorsque sa mère ne pouvait ou ne voulait pas l'allaiter et l'élever. Une ordonnance de 1350 fixe déjà le salaire des nourrices et des préposés au convoyage des bébés. Qu'y a-t-il de commun entre le « marché des nourrices » qui s'organise alors et le métier de famille d'accueil du début du XXI<sup>e</sup> siècle ? La filiation est indiscutable, mais tant de choses diffèrent, dans la forme et dans l'esprit.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la société distingue les « enfants trouvés » (recueillis sur le porche d'une église ou devant un hospice et dont on ignore la filiation) et les « enfants abandonnés », confiés à une institution (les « tours » aménagés dans

• Mettre en valeur les familles d'accueil d'aujourd'hui n'est pas contradictoire avec le fait de remettre en lumière « l'industrie nourricière » d'hier. Le Conseil général de l'Ain a mandaté l'historien Guy Brunet pour travailler sur les trois siècles qui séparent les familles nourricières des familles d'accueil, en s'attachant particulièrement à l'Ain.

Il a en outre confié à Gilles Chabré la collecte de témoignages, aboutissant ainsi à des « tranches de vie » qui transmettent la parole d'anciens enfants accueillis. G. Chabré a également rencontré des professionnels exerçant aujourd'hui.

Les travaux de Gilles Chabré et Guy Brunet, en partie repris lors des Rencontres, ont contribué à la préparation de la journée et continueront d'être exploités. Ils sont disponibles dans un ouvrage publié en juin, *Parcours d'enfances, portraits de familles, la tradition de l'accueil familial dans l'Ain hier et aujourd'hui* (voir p. 16).

▲ Gilles Chabré, docteur en sciences de l'éducation, consultant indépendant

▶ Guy Brunet, historien démographe, professeur à l'Université Lyon 2



# la famille « d'accueil »



ce gâchis de vie humaines comme inacceptable. Au XIX<sup>e</sup> siècle, le placement précoce en nourrice est favorisé. Accompagnées par des préposés, les nourrices viennent chercher les bébés en chariot ou en voiture à cheval. S'il a survécu à l'hospice puis au transport, l'enfant doit s'adapter à un milieu modeste voire très pauvre. Une fois sevré, il est mis à la soupe familiale, et le salaire de la nourrice diminue. Dans les années 1840, la Charité de Bourg place rapidement les nourrissons, réussissant ainsi à baisser le taux de mortalité à... 38 %. En même temps, l'État devient plus « regardant » : les nourrices doivent « traiter l'enfant avec douceur », il leur impose de posséder un garde-feu pour éviter les accidents. Elles sont visitées par l'inspecteur de l'Assistance publique et un agent communal, en général le maire.

## L'État décisif

Surtout, l'intervention de l'État se révèle décisive pour modifier les conditions de vie des enfants assistés. Une loi de décembre 1874,



dite loi Roussel (ancêtre de la Protection maternelle et infantile !), encadre la protection des enfants du premier âge et rappelle les grands principes de surveillance par l'autorité publique. Elle contribue à lever les stigmates sur des enfants qui sont plus les victimes des conditions sociales que les fruits du vice. En 1880, presque 2 500 enfants sont inscrits comme « enfants protégés » dans l'Ain. Les relations entre les autorités de l'État, les familles nourricières et les enfants évoluent. Les inspecteurs de l'Assistance ne sont plus seulement des surveillants mais aussi des « éducateurs » pour les familles.

La seconde loi fondamentale date de 1889 : c'est la loi sur la protection des enfants maltraités et moralement abandonnés. Désormais, la Justice peut prononcer la déchéance paternelle lorsque le comportement des parents compromet « la santé, la sécurité ou la moralité de leurs enfants ». Ce sont les enfants « moralement abandonnés ». Enfin, le 27 juin 1904, une loi modernise radicalement la prise en charge des enfants assistés. Elle considère qu'au-delà de la survie de l'enfant et de ses besoins matériels, la question de sa dignité et de son équilibre psychique est fondamentale. On demande des qualités éducatives aux familles d'accueil. Leur rémunération s'améliore, et par là les conditions de vie des enfants.

## Un film pour témoigner

*Tournés dans l'Ain à l'initiative du Conseil général de l'Ain au printemps 2005, deux films de témoignages de 12 minutes ont été présentés lors des Rencontres.*

*Le premier film donnait la parole à d'anciens enfants accueillis, ainsi qu'à Denise Bornarel, qui fut famille d'accueil dans les années 1970 et 1980, et Monique Jacques, assistante sociale à partir de 1951.*



*« Tous les trimestres, ils recevaient la pension des enfants. C'était la seule rentrée d'argent liquide, ils en*

*profitaient souvent pour acheter un petit gaz. »*

*« À 14 ans, les enfants quittaient la famille d'accueil. Le jour de la Saint-Martin, les garçons venaient à la préfecture, ils avaient un air malheureux. Les paysans arrivaient et disaient quel genre ils voulaient. Parfois ils les trouvaient un peu malingres. Ça faisait un peu foire aux bestiaux, c'était très désagréable. »*

**Monique Jacques**



*« Dans l'école, sur 30-35 gamins, on était la moitié d'enfants de l'assistance publique. Beaucoup plus de garçons que*

*de filles. Je suppose que c'était pour la main-d'œuvre à bon marché. On travaillait tous très jeunes. »*

*« Ce qui m'a le plus manqué, c'est ma mère. Je me dis : tu aurais été dorlotée comme ça, tu serais comment à l'heure actuelle ? Je serais certainement une autre femme, plus enthousiaste, plus gaie. »*

**Solange Seonnet**

(suite p 6)

# L'accueil familial, une



*Autour d'Isabelle Pham, journaliste, se retrouvaient les membres de l'équipe pluridisciplinaire qui a travaillé sur les aspects sociologiques et historiques de l'accueil familial, à l'instigation du Conseil général de l'Ain. À leurs côtés, des témoins d'un passé récent.*

## Indifférence affective

En fait, les situations pouvaient être très contrastées. Si l'on exclut les cas de maltraitance (ainsi qu'à l'opposé ceux où les enfants reçurent une affection sincère), la plupart des placements furent vécus dans l'indifférence envers l'enfant et son devenir (cf. les recherches de Nora Nader, étudiante en master d'histoire qui a travaillé avec G.Brunet). « *Il a fallu attendre la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et le début du XX<sup>e</sup> pour que viennent en plus l'affection et un investissement réel des familles nourricières* », relatait G.Brunet.

## L'espoir de retrouver son enfant

Marie-Claude Murтин a réalisé dans les années 1960 un travail de recherche sur les enfants abandonnés dans l'Ain dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Cloîtrée un an dans les greniers de l'hospice de la Charité, elle a épluché les registres où étaient consignés les arrivées des enfants et leur parcours. « *Pour beaucoup, ça se terminait par un avis de décès.* » Elle raconte : « *j'ai été frappée par l'ampleur du*

*phénomène de l'abandon dans un département pourtant très rural. Il y en a eu jusqu'à 200 par an !* » Mais elle fut surtout émue par les billets et les petits objets qui accompagnaient les nourrissons (un médaillon, un billet, une carte à jouer...) : « *comme si les mères espéraient par ces petites marques personnelles retrouver un jour la trace de leur enfant.* »

## Devoir de mémoire

Gilles Chabré a lu des extraits des témoignages qu'il est allé collecter au domicile d'une trentaine de personnes. « *Le Conseil général a eu le très grand mérite d'ouvrir la "boîte à parole". Jusqu'à présent, on parlait "sur" ces enfants placés, mais ce n'était pas eux qui parlaient.* » C'est à la fois, collectivement, un devoir de mémoire, et pour chacun l'occasion « *d'exprimer et d'expurger* » des histoires de vie difficiles.

Le département de l'Ain a été particulièrement concerné par l'accueil d'enfants car il a non seulement pris en charge les enfants trouvés ou abandonnés à la Charité de Bourg\*, mais il a aussi accueilli énormément d'enfants venant des hospices lyonnais. Guy Brunet a expliqué comment les familles légitimes plaçaient leurs enfants en nourrice dans un premier rayon d'une vingtaine de kilomètres autour de la ville (moyennant des gages plus élevés), se ménageant ainsi la possibilité de voir leurs enfants régulièrement. Les autres, et donc les enfants trouvés et abandonnés, étaient confiés à des familles nourricières plus éloignées. Au XIX<sup>e</sup> siècle, les deux tiers des enfants lyonnais placés l'étaient dans l'Ain, Bugey et Revermont essentiellement.



**Marie-Claude Murтин,**  
auteur d'une recherche historique en 1960

« *Les registres de la Charité de Bourg devaient décrire minutieusement les signes distinctifs de l'enfant placé dans le « tour ». Ils montrent les sentiments et les préoccupations des mères contraintes à l'abandon et souvent aussi leur misère.* »



**Guy Brunet,**  
historien-démographe

« *La famille nourricière assurait la survie de l'enfant. La majorité de ces enfants ont grandi dans l'indifférence et l'absence d'investissement affectif plutôt que dans la maltraitance.* »



**Michèle Hatton,**  
élevée en famille d'accueil dans le Bugey

« *Je suis arrivée à 9 ans dans une famille d'agriculteurs de Groslée. Le premier soir, on m'a servi une soupe verte dont je me souviendrai toujours.* »

# longue histoire

## Un passé récent

Jusque dans les années 1960 et 1970, accueillir des « enfants de la DDASS » était surtout une activité d'appoint, surveillée et encadrée certes, mais peu « professionnelle » au regard des critères actuels. Noëlle Arpin-Gonnet fut assistante sociale dans la vallée de Saint-Rambert-en-Bugey. Lors de la table ronde, elle a témoigné de la solidarité naturelle des gens dans ces communes et de l'entraide qui a minimisé le nombre d'enfants placés. Les familles d'accueil qu'elle a connues portaient de l'affection aux enfants, « *rendaient service en accueillant parfois des enfants pour 2 semaines ou 2 mois* ». Elle estime qu'il n'est « *jamais anodin d'avoir été placé* » ; « *tous les adultes qui ont grandi en famille d'accueil m'ont dit qu'ils gardent "un gros trou"* ». A l'image de Michèle Hatton, qui a raconté son arrivée dans une famille de Groslée en 1956 ; elle avait 9 ans. « *Les débuts ont été difficiles. Je participais aux travaux de la ferme. Si j'ai eu de l'amour, de l'affection ? Non, mais c'était pareil pour les enfants de la famille.* » Elle dit s'être forgée « une carapace » et se souvient

de son acharnement à être « comme les autres » autant que de sa honte d'être « de l'assistance ».

Maurice Berlioz, dont les parents et les grands-parents étaient « gardiens d'enfants » à Innimond (Bugey), témoigne de la vie dure de l'époque, les familles pauvres trouvant dans la garde d'un ou deux enfants de l'assistance la source d'un revenu modeste mais essentiel. On ne raisonnait pas à l'époque avec les mêmes critères de bonheur et de bien-être qu'aujourd'hui.

\* Outre la Charité de Bourg, il y eut dans l'Ain des hospices de moindre importance à Belley, Trévoux, Pont-de-Vaux et Nantua.

## Un nom qui stigmatise

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, les enfants trouvés ou abandonnés recevaient une nouvelle identité, choisie par l'hospice parfois sans tenir compte des souhaits de la mère qui laissait un billet avec un prénom, voire un nom de famille. La Charité de Bourg a pendant plusieurs années attribué des noms étranges ou grotesques, que ces « enfants du péché » allaient devoir porter comme une pénitence et une marque définitive de leur origine. Il en va ainsi de Crapau, Chaussette, Trouvé, Dimzare, Abjotte, Raspoque... et de nombreux noms en Z, lettre peu fréquente en Bresse : Zeaboibois, Glouzi, Zournal...



Noëlle Arpin-Gonnet,  
assistante sociale dans les années  
1960

« *J'étais assistante sociale de secteur dans la vallée de Saint-Rambert. Tout le monde avait du travail à l'usine, et ils n'étaient pas obligés de garder des enfants.* »



Maurice Berlioz,  
conseiller général et maire  
d'Innimond, fils et petit-fils de  
famille d'accueil

« *À l'époque, on disait « gardienne d'enfants ». C'était une seconde activité. On faisait ça pour des raisons financières.* »

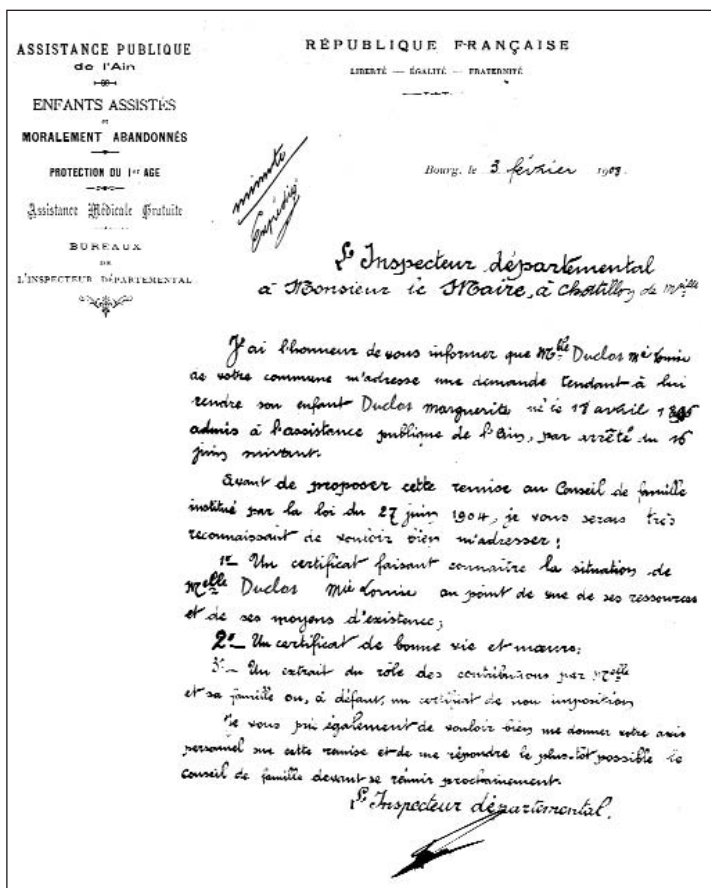


Gilles Chabré,  
consultant-chercheur

« *Après avoir recueilli tous ces témoignages, je pense qu'avoir grandi en famille d'accueil crée toujours quelque chose de l'ordre du traumatisme.* »

## Correspondances

Les comédiens du Théâtre de Jade ont lu des lettres puisées aux Archives départementales dans les dossiers des pupilles fin XVIII<sup>e</sup> et début XX<sup>e</sup> siècle.



Un film pour témoigner (suite de la p3)

Belley, le 28 août 1919  
Monsieur l'inspecteur

Je viens implorer votre bonté, pour avoir une petite bonne de 12 à 16 ans. Nous tenons un commerce de primeurs, soyez assuré, Monsieur, que l'enfant sera bien chez nous. Vous pouvez même demander des renseignements.  
Dans l'espoir que vous m'accorderez satisfaction,  
Recevez, Monsieur l'inspecteur, mes meilleures salutations.

M. Léon Pernet, primeurs



« Nous étions huit enfants, élevés dans une très grande pauvreté. Mon père s'est donné la mort, ma mère a été déçue de ses droits

et nous avons tous été placés, séparés dans des familles différentes. Je suis allée chez des Sœurs, dans la Drôme. »

« Je devais nettoyer la chapelle chaque matin, frotter les lames du parquet avec une brosse attachée au pied. Quand c'était fini, les religieuses soufflaient dans les rayures et s'il sortait un brin de poussière, je devais recommencer. Je ne suis pas beaucoup allée à l'école. »

« Pour les repas, je n'avais pas droit à la repasse: "va-t-en, y'a personne qui paye pour toi" ».

Juliette Mottin

### Une femme dans le public:

« Je viens de la DDASS et aujourd'hui je suis famille d'accueil. C'est un très beau métier et je redonne l'amour, la joie que j'ai reçus (j'ai été élevée dans une très bonne famille d'accueil). Mais je garde quand même une grande souffrance de l'abandon par mes parents. »

### Un homme dans le public:

« Je suis d'une famille de huit enfants. À l'époque, les relations parents-enfants étaient différentes, il n'y avait pas ces mots qui disent l'amour d'un père ou d'une mère. Le respect des parents passait par plus de distance. »

# L'accueil familial, pourquoi ? pour qui ?

## Avant tout, un vrai métier !

Le second film, tourné en avril 2005, donnait la parole à des familles d'accueil qui exercent aujourd'hui dans l'Ain. Leurs témoignages étaient complétés par ceux de Michel, 21 ans, qui a grandi en famille d'accueil, et de Michèle, travailleuse sociale spécialisée enfance.



« J'ai choisi ce métier parce que j'adore les enfants. Il faut surtout être très patient. Il faut les prendre tout doucement. Ça n'est pas comme assistante maternelle à la journée : souvent ce sont des enfants qui ont des problèmes et on les a jour et nuit à la maison. »

**Marie et Antoine Monne,**  
famille d'accueil

« Une petite fille est partie il y a 6 mois de la maison, elle retournait chez sa mère. C'est bien que ça se soit fini ainsi. Mais le deuil n'est pas toujours évident à faire. Heureusement, on a un autre placement qui prend la suite, c'est plus facile. (...) Dans tous les cas, il faut rester professionnel. »

**Christophe Musy,**  
famille d'accueil

« Vivre chez nos parents, c'était à la va-comme-je-te-pousse... En famille d'accueil, il n'y avait pas de restriction mais des choses qui permettent d'avoir un équilibre, comme simplement manger à midi et pas à quatre heures quand on a faim... »

**Michel Liberado**

## Réunions en circonscriptions

### Les familles d'accueil préparent les Rencontres

Trois tables rondes ont eu lieu en avril et mai 2005 dans les circonscriptions d'action sociale de l'Ain : elles ont réuni les familles d'accueil employées par le Conseil général, ainsi que les travailleurs sociaux spécialisés enfance. La synthèse de leurs débats a été rapportée lors des rencontres.

De l'avis général, le placement en famille d'accueil est bénéfique aux enfants parce que celle-ci représente un « lieu de vie ordinaire », « une ambiance et une structure familiale ». Elle apporte la simplicité, un équilibre, de la stabilité, de la sécurité, un cadre. « La famille d'accueil, c'est un lieu pour se poser. » Elle apporte aussi de l'amour et de l'affection. D'autre part, l'assistante maternelle (ou familiale selon la nouvelle dénomination) est disponible, « opérationnelle 24 heures sur 24 ».

La représentation des établissements est par comparaison plus controversée (manque de temps, d'individualité dans les relations avec les enfants). Les assistantes maternelles reconnaissent cependant que les deux modes d'accueil sont complémentaires.

Une longue discussion s'est engagée sur la façon d'élever les enfants accueillis : les règles de vie sont les mêmes mais le comportement forcément un peu différent. Certains enfants ont besoin d'une période d'adaptation ; ils peuvent être réticents à être touché ou à faire confiance à un adulte ; enfin, les propres enfants de la famille perçoivent souvent des différences qu'ils ressentent comme des préférences. Mais les difficultés et

les jalousies remettent rarement en cause un métier qui est aussi « une expérience de vie très forte ». Et puis l'éducateur est un recours très apprécié quand les choses se compliquent !

► Le compte-rendu complet de ces tables rondes est disponible sur le site internet du Conseil général de l'Ain : [www.ain.fr/famillesdaccueil](http://www.ain.fr/famillesdaccueil)



#### Une femme dans le public :

« Dans quelle mesure le juge prend-t-il en compte l'avis de l'enfant avant un placement ? »

#### ■ Pierre Cruzier répond :

« La loi impose de travailler dans le sens du respect des droits des parents, en fonction bien sûr de l'intérêt de l'enfant et de sa protection. Pour apprécier le danger potentiel dans la famille, il y a les rapports sociaux, ce que disent les parents, et aussi la parole de l'enfant s'il est en mesure de s'exprimer. Mais ce n'est pas lui qui décide. »

# L'accueil familial, pourquoi ?



La table ronde s'est ouverte sur une mise au point : si la majorité des placements se font bien sur décision du juge des enfants, une minorité est décidée à la demande des parents eux-mêmes, qui ont besoin, pour un temps, du relais des services sociaux. « *Quand le juge est saisi, rappelait Pierre Cruzier, juge pour enfants au tribunal de Bourg, c'est qu'un enfant est en danger. Le Code civil prévoit qu'il faut d'abord envisager d'intervenir sans enlever l'enfant de sa famille.* » S'il l'estime nécessaire, le juge confie donc l'enfant au Conseil général et le choix du placement en famille d'accueil ou en maison d'enfants est « *souvent le fruit d'une réflexion commune* » : les services sociaux de la DIPAS (Conseil général de l'Ain) et le juge pèsent les avantages

*Quels sont, pour les enfants et leur famille, les bénéfices et les spécificités d'un placement en famille d'accueil ? Quelles en sont aussi les limites et les difficultés ? Ces questions ont été abordées lors de la seconde table ronde de la journée, en présence du directeur de la Maison de l'enfance, d'un juge pour enfants et des principaux protagonistes de l'accueil : deux familles d'accueil, un travailleur social et une jeune fille qui a grandi dans une famille d'accueil.*

de l'un et de l'autre dans chaque cas particulier. Un jeune enfant a plutôt intérêt à se construire dans un cadre familial classique. L'institution est plus apte à accueillir des enfants « difficiles » car elle s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire qui, en plus, peut se passer le relais. Jacques Vallet, directeur de la Maison de l'enfance, ajoutait que l'établissement est « *moins vécu par les parents biologiques comme des concurrents* ».

## Des situations familiales complexes

Les relations avec les familles, primordiales et inscrites dans la loi, représentent souvent l'aspect épineux du travail engagé autour des enfants. « *Plus de la moitié des enfants qui partent de chez nous repartent dans leur famille biologique, se félicitait J. Vallet. Mais l'évolution de la société est telle que nous rencontrons des pathologies familiales beaucoup plus lourdes qu'avant.* » À tel point que le directeur appelait à une grande prudence

pour ne pas faire courir de risques inconsidérés aux enfants. Le juge Cruzier faisait écho à ces préoccupations : « *Nous avons souvent des situations très complexes avec de grandes souffrances de la part des parents et des enfants, des besoins de scolarité spécialisée, des besoins de soin. Nous allons évoluer vers des mesures de plus en plus adaptées à chaque cas, avec des accueils ponctuels ou alternés entre les parents, la famille d'accueil et le centre psychothérapeutique. Le besoin de relais et de réponses pointues et multiformes va nous obliger à un travail de coordination encore plus important. L'alternative ne doit pas être seulement entre placement et pas de placement.* »

## Protéger et guider l'enfant

Jocelyne Doucet, de son point de vue de travailleuse sociale spécialisée enfance à la DIPAS, a témoigné de ce qu'apportait aux enfants le cadre affectif de la famille d'accueil.



**Jacques Vallet,**  
directeur de la Maison de l'enfance

« *Les établissements ont beaucoup changé, comme les familles d'accueil. Je regrette qu'il y ait une telle méconnaissance réciproque. Une institution est composée d'hommes et de femmes qui ont des affects, qui aiment les gamins dont ils ont la responsabilité.* »



**Pierre Cruzier,**  
juge pour enfants

« *Tous les enfants, même s'ils ont de « mauvais parents », ont besoin de savoir qui sont leur père et leur mère, ils ont besoin de racines, même faibles, et d'être au clair avec leur histoire. On ne peut pas grandir sur du sable ou sur du faux.* »



**Jocelyne Doucet,**  
travailleuse sociale spécialisée enfance

« *On essaie toujours de préserver le lien avec la famille naturelle ou de le renouer. Mais il arrive qu'au bout de plusieurs années, on se rende compte qu'un retour en famille est illusoire. Les liens se distendent, on privilégie l'avenir.* »

# pour qui ?

Georges Alonso, famille d'accueil avec son épouse Carmen, envisage son rôle d'abord comme un travail de reconstruction : *« Il faut que l'enfant reprenne confiance en lui, confiance dans les adultes et dans les structures de la société; il doit se sentir protégé et guidé. C'est un rôle d'accompagnement plus que d'accueil. »* Le terme d'enfant « confié » montre bien tout le poids de la responsabilité des familles d'accueil. Le témoignage d'Angélique Moret était tout à l'honneur de ces dernières : placée à l'âge de 3 ans, cette jeune fille a grandi dans une famille d'accueil, sans rompre complètement les liens avec son père. *« Ma famille d'accueil m'a apporté tellement d'amour et de soutien... J'aimerais les remercier, ainsi que la DIPAS. Sans eux, je n'aurais pas pu m'en sortir ».*

## Parole de mère

Cette dame a un peu plus de 40 ans, et cinq enfants dont les trois filles cadettes sont placées en famille d'accueil, en accord avec elle. C'est un « placement provisoire ». Sa situation familiale avait beau être difficile et être aggravée de problèmes de santé, elle a hésité la première fois à faire appel à l'assistante sociale (qu'elle connaissait depuis longtemps) : *« J'avais peur de ne pas pouvoir récupérer mes enfants, et peur qu'ils ne soient pas bien traités. »* Elle a été rassurée par une rencontre

préalable avec la famille et des discussions « franches et ouvertes » avec l'assistante sociale.

Ses filles rentrent à la maison tous les week-ends ; l'aînée des trois est dans un établissement, les plus jeunes en famille d'accueil.

*« Ça m'a soulagé moralement; ça m'a aidé dans l'éducation de mes enfants. Je sais aussi qu'elles ont trouvé quelqu'un à qui parler, parce qu'on ne peut pas tout dire à sa mère. »* Le plus dur est de se sentir parfois une « mauvaise mère », malgré les dénégations des éducateurs, et de savoir que ses filles ont « un peu une deuxième maman ». *« L'important, c'est de se parler et de travailler à trois : l'éducateur, la famille d'accueil et moi. »*



**Angélique Moret,**  
élevée en famille d'accueil

*« Je sais qui est mon père et qui est ma mère. Mais mes vrais parents, ce sont ceux qui m'ont élevée depuis que je suis toute petite. Grâce à eux, j'ai pu avancer dans la vie. Ils ont été là pour me soutenir, à l'école ou pour ma future vie d'adulte. »*



**Andrée Michelier,**  
famille d'accueil

*« Quand il y a un problème pendant le week-end, par exemple avec la famille du jeune, on aimerait pouvoir contacter un éducateur tout de suite, sans devoir attendre jusqu'au lundi. Parfois, on a déposé le jeune chez lui et quand on en revient, on en a gros sur le cœur. »*



**Georges et Maryse Alonso,**  
famille d'accueil

*« Les enfants qu'on accueille depuis 2 ans et demi nous ont fait grandir. Ils nous ont appris beaucoup de choses. Plus ça va, plus j'aime ce métier. »*



Près de 800 personnes ont suivi avec assiduité les conférences et les débats de la journée.



Les élèves du lycée professionnel Saint-Joseph de Miribel ont assuré l'accueil dès 8h 30, puis sont restés disponibles pour les participants tout au long de la journée, encadrés par leur chef d'établissement, Jeanine Mayer.



La journaliste Isabelle Pham a assuré le pilotage de la journée avec bonne humeur et professionnalisme.



Des dizaines de participants ont joué le jeu de bon cœur, posant devant la toile dans l'atelier du photographe. Ainsi, la galerie de « portraits de familles » s'est agrandie, amorcée par des clichés de familles d'accueil ou d'anciens enfants accueillis saisis par l'objectif de Daniel Gillet et d'Aridson Silva dans les semaines qui ont précédé les rencontres.



Particulièrement adapté à une journée ensoleillée, le centre international de rencontres de Saint-Vulbas a accueilli la manifestation.



Tout au long de la journée, sur l'espace échanges-exposition, les partenaires de l'accueil familial étaient présents pour renseigner les visiteurs :

- l'association départementale Familles d'accueil
- l'association des Pupilles de l'Ain
- l'UDAF (union départementale des associations familiales)
- la Protection judiciaire de la jeunesse
- le Centre psychothérapique de l'Ain.

Ainsi que 3 services du Conseil général :

- la DIPAS (direction générale de la prévention et de l'action sociale)
- la Conservation départementale des musées, musée du Bugey-Valromey
- les Archives départementales.



Les comédiens du Théâtre de Jade ont ramené de Chine quelques scènes d'une famille d'accueil étrangement proche des nôtres... Entre M. Tchi, son épouse maman Tchi, sa fille Léna et Azdac, l'adolescente qu'ils élèvent, se nouent les affections profondes et les jalousies dont il fut par ailleurs question dans les débats de la journée. Même le travailleur social, M. Mess, est présent. À l'issue de vingt minutes de jeu, Lorette Cordrie a invité le public à réagir sur les sentiments et les comportements des personnages. Habitée de ce type de théâtre « participatif » dans le domaine social, la troupe a contribué à sa manière, avec humour et distance, à la réflexion sur le thème des rencontres.

# Famille d'accueil, un



« **E**n fait, j'ai choisi une occupation qui s'est finalement révélée être un métier ! » La réponse de Françoise Guégan à la question d'Isabelle Pham résume l'ambiguïté du statut de famille d'accueil, vrai métier souvent considéré comme un sacerdoce ou une activité de femme au foyer... « *Quand on réalise que notre mission auprès des enfants n'est pas possible sans formation ni une équipe professionnelle autour de soi, alors on comprend que c'est un métier. On n'a pas beaucoup le droit de se tromper.* » André Lardeux, sénateur rapporteur du projet de loi sur les assistants maternels et familiaux, acquiesçait : c'est évidemment un métier, difficile et qui sera de plus en plus exigeant vu les difficultés sociales des familles. Une des avancées de la loi qu'il a présentée est de distinguer enfin dans les termes deux métiers : l'assistant maternel (qui garde à la journée des enfants confiés par leurs parents) et l'assistant

*Profession ou vocation ? Les participants à cette troisième et dernière table ronde ont discuté des paradoxes et des richesses d'un métier en pleine évolution, en présence d'André Lardeux, sénateur rapporteur de la loi sur les assistants maternels et familiaux. Le statut des familles d'accueil n'a pas fini d'évoluer, pour répondre à la professionnalisation du métier et à la complexité de leur tâche.*

familial (ex-assistant maternel à titre permanent). Jean-Louis Chaulet, qui représentait le syndicat national professionnel des assistants et assistantes maternels, se réjouissait que la loi « conforte la professionnalisation » du métier et fasse évoluer le statut. « *Cela signifie en contrepartie plus d'exigences envers les familles d'accueil.* »

*les éducateurs.* » Cela permet de progresser plus vite et d'éviter les erreurs. Michèle Bacon regrettait le grand nombre de mesures de suivi qui pèsent sur chaque éducateur, les empêchant de suffisamment accompagner et soutenir les familles d'accueil. « *On aimerait faire plus.* »

## Formation indispensable

La formation se révèle particulièrement indispensable. Michèle Bacon, travailleuse sociale spécialisée enfance, a rappelé que « *les familles accueillent des enfants dont les problématiques personnelles sont de plus en plus compliquées, donc difficiles à décrypter, avec des troubles du comportement, auxquels s'ajoutent les pathologies des parents.* » Françoise Guégan : « *Nous avons besoin de formation continue, mais nous souhaitons aussi plus de temps d'échanges avec*

## Faire carrière dans l'accueil familial ?

*Sous couvert d'une formulation provocatrice, la question n'est pas ridicule : si faire carrière signifie exercer longtemps, dans de bonnes conditions, un métier qu'on aime, alors oui, on peut faire carrière dans l'accueil familial ! Avec le développement des modes d'accueil diversifiés (accueil d'urgence, famille-relais, accueil ponctuel...), les fonctions pourront évoluer. Quant aux rémunérations, le Département a déjà mis en place une valorisation de l'ancienneté. « C'est un début, assurait Thierry Clément, il faudra aller plus loin. » La nouvelle loi prévoit d'ailleurs de majorer la rémunération pour les titulaires d'un futur certificat d'aptitude.*



**André Lardeux,**  
sénateur rapporteur de la loi sur les assistants maternels et familiaux  
« *Il reste un gros travail de pédagogie à faire pour que les mentalités évoluent. Ce travail et les enfants placés restent stigmatisés.* »



**Thierry Clément,**  
directeur général adjoint du Conseil général chargé de la Prévention et de l'Action Sociale (DIPAS)  
« *Comment rédiger une fiche de poste pour l'ANPE ? Le métier de famille d'accueil repose sur de réelles compétences mais elles ne se repèrent pas en terme de diplôme. Pour faire ce métier, il faut extrêmement de sensibilité, de pertinence, d'intelligence du quotidien.* »



**Françoise Guégan,**  
famille d'accueil  
« *La reconnaissance que nous pouvons recevoir des enfants, c'est sûr, elle est essentielle. Mais la reconnaissance financière est également importante !* »

# vrai métier ?

## Réunions en circonscriptions

### Un engagement et un choix de vie

**En complément aux témoignages directs, la synthèse des débats qui ont réuni familles d'accueil et travailleurs sociaux lors de trois tables rondes préparatoires a été présentée au public.**

Un vrai métier ? Bien sûr que c'en est un, ont répondu les assistantes familiales présentes, mais il est tellement particulier. « *C'est un engagement et un choix de vie* », a résumé l'une d'elles. Il implique toute la famille et son devenir, et chaque accueil peut être un engagement pour des années. Pour l'expliquer à autrui, elles aiment le terme « famille d'accueil », sans trop d'illusion cependant sur le fait que les gens comprennent leur métier. « *On n'est pas reconnues à l'extérieur* », pas prises au sérieux. Il est considéré comme un métier « à la maison » (or il n'est pas sédentaire !).

Les assistantes familiales qui ont de l'ancienneté ont souligné l'évolution très forte du métier. Avant, elles faisaient un peu « comme elles voulaient » et élevaient les enfants « comme les leurs ». Aujourd'hui, elles se sentent beaucoup plus professionnelles, surtout grâce au lien et à la « collaboration » avec l'équipe de travailleurs



sociaux. Les éducateurs sont « un soutien, une aide en cas de difficulté, une possibilité de prendre du recul ».

« On est plus soutenues. »

Concernant leur statut, elles ont souligné le manque de « sécurité de l'emploi », la maigre retraite. Les difficultés du métier, c'est le fait qu'il soit envahissant (24h sur 24), le manque de familles-relais pour prendre les enfants et souffler quelques jours en famille, l'équilibre famille/travail, les relations avec la famille d'origine... Mais elles trouvent dans ce métier des satisfactions immenses, surtout celles de « voir un enfant progresser, s'ouvrir, prendre confiance en lui... » « *Notre plus grande récompense, c'est une vie d'adulte épanouie.* » « *L'accueil, c'est une fierté, mais aussi un défi.* »



**Jean-Louis Chaulet,**  
Syndicat national professionnel des assistants et assistantes maternels

« *Ce que nous souhaitons ? de la considération pour notre métier, une reconnaissance qui passe aussi par une rémunération suffisante, les conditions d'un bon travail en équipe avec les travailleurs sociaux, le droit à la formation professionnelle continue...* »



**Michèle Bacon,**  
travailleuse sociale spécialisée enfance

« *Notre travail est auprès des enfants et de leur famille, mais aussi auprès des familles d'accueil. Nous sommes le nœud, le lien entre tous. Nous aimerions disposer de plus de temps pour ce suivi, pour soutenir les familles d'accueil particulièrement quand elles se trouvent mises en difficulté.* »

#### Une femme dans le public :

« *Je représente l'UDAF de l'Ain et le conseil de famille des pupilles de l'État. Je tiens à dire mon émerveillement pour ces professionnels qui en font tellement, qui travaillent avec un grand cœur, savent prendre ces enfants comme ils sont, parfois avec un handicap physique ou mental.* »

#### Un homme dans le public

« *Je trouve regrettable que les formations soient proposées à la personne qui a l'agrément et pas au couple. Du coup, je remercie le Conseil général de nous avoir invités aujourd'hui, nous les conjoints !* »

#### ■ Thierry Clément répond :

« *Nous devons d'abord remplir nos engagements en matière d'heures de formation destinées à nos salariés, qui sont les titulaires de l'agrément ! Cependant, je retiens l'idée d'imaginer des formations destinées aux couples. C'est légitime puisque l'accueil est familial...* »

## Un projet de loi... adopté le 16 juin 2005



Le 2 juin, ce n'était encore qu'un projet de loi, l'Assemblée nationale et le Sénat s'étant déjà mis d'accord sur un texte commun. Après une longue gestation, la loi sur les assistants maternels et familiaux a donc été votée le 16 juin 2005. Essentiellement consacrée aux assistants maternels, elle comporte cependant un volet important sur les

nouveaux « assistants familiaux ». Elle définit la famille d'accueil (l'assistant familial et son entourage immédiat). Plusieurs dispositions visent à améliorer la qualité de l'accueil et les conditions d'exercice du métier par les assistants familiaux. Le projet de loi précise le contenu du contrat d'accueil (signé entre l'assistant familial et le Département pour chaque enfant accueilli). André Lardeux complétait la présentation du texte : « *Le projet de loi fixe des règles pour la formation (stage préparatoire puis formations au cours des trois premières années). Il prévoit une rémunération minimum lorsqu'aucun enfant n'est accueilli. En ce qui concerne les droits sociaux des assistantes familiales employées, comme vous, par des collectivités locales, le texte est peu bavard car il concerne essentiellement les personnes salariées par des personnes morales de droit privé (des associations).* » Dans l'Ain, les assistantes familiales relèvent du code des collectivités publiques.



### L'accueil familial dans l'Ain

Le Conseil général de l'Ain a en charge environ 800 enfants (données : début 2005). 365 enfants sont placés dans les 200 familles d'accueil agréées et salariées par le Département. 320 enfants mineurs ou jeunes majeurs bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance sont placés dans les 9 maisons de l'enfance à caractère social de l'Ain (MECS). La Maison de l'enfance (à Bourg) et son annexe de Saint-Martin-de-Bavel dépendent du Conseil général, les autres sont gérées par des associations. Enfin, 119 enfants sont placés dans des établissements situés en dehors de l'Ain.

## Famille d'accueil, un métier d'avenir et un paradoxe permanent



Avant de clore la journée, Thierry Clément, directeur adjoint du Conseil général chargé de la DIPAS, assurait s'être forgé une conviction depuis un an qu'il suit le travail de fond entrepris dans la perspective de ces rencontres. « Il est certain qu'il y aura de plus en plus d'enfants à prendre en charge.

En même temps, les familles d'accueil vont rester confrontées à plusieurs contradictions. » En premier lieu, les assistantes familiales l'ont dit, on leur demande « l'impossible » : aimer ces enfants comme les leurs et avoir suffisamment de distance pour s'en séparer. On a vite fait de leur reprocher... le trop ou le trop peu.

Le second paradoxe est statutaire : leurs droits « devront se rapprocher du droit commun des salariés mais, au nom de l'intérêt de l'enfant, ce métier restera singulier » et sujet à « entorses ». (Ainsi, le droit à prendre un congé peut être refusé si l'enfant doit en pâtir). La mise en place de famille-relais ne résoudra donc pas tout.

T. Clément citait ensuite un paradoxe d'appartenance : « *Vous serez de plus en plus partie prenante du Conseil général, mais on vous agrée, on vous contrôle et on peut vous retirer votre agrément.* » Il faudra s'accom-

moder au mieux de l'absence de « sécurité » d'un emploi garanti.

Enfin, le dernier « nœud » est économique et budgétaire : malgré les difficultés à travailler avec les effectifs actuels de spécialisés enfance, le Conseil général ne peut garantir leur progression. « *Nous recruterons, mais nous ne pouvons pas nous engager sur des budgets futurs. Les fonds publics sont et resteront limités.* ». Gérer et maîtriser la dépense publique est légitime. T. Clément précisait que le coût de l'accueil familial est environ moitié moindre que le coût du placement en établissement. Au final, le directeur de la DIPAS soulignait combien la voie vers demain est étroite du fait de ces contradictions. Il assurait aussi que le Conseil général recrutera des familles d'accueil et continuera de consolider leur métier.



« Nous avons placé ces rencontres sous le signe de l'enfant, annonçant en ouverture de la journée Helmut Schwentzer, vice-président du conseil général chargé des affaires sociales. C'est pour eux, pour qu'ils puissent se construire et devenir des adultes, que le métier de famille d'accueil existe. Nous souhaitons le mettre en valeur. » Il soulignait le paradoxe d'un métier passionnant et pourtant méconnu. À travers les travaux et les recherches réalisés en amont de la journée, avec les témoignages et les débats de la journée, nul doute que ces rencontres du 2 juin ont éclairé la « voie de l'avenir » pour les familles d'accueil.

### Le Conseil général recrute

La sélection des candidatures pour devenir famille d'accueil passera par les huit circonscriptions d'action sociale qui couvrent le territoire départemental. Les familles d'accueil en activité dépendent directement d'elles. Le Conseil général souhaite des candidats motivés, prêts à s'engager « en connaissance de cause ». Besoins estimés : environ 100 familles dans les 5 à 10 ans à venir.

### Des prévisions de départs en retraite

Une cinquantaine d'assistantes familiales en activité atteindront l'âge de 60 ans d'ici cinq ans. On peut donc estimer qu'une majorité prendra alors leur retraite, bien que des accueils peuvent être poursuivis en fonction de leur souhait et de la situation des enfants qu'elles auront alors en charge.

## Une exposition au musée du Bugey-Valromey Familles d'accueil, enfance accueillie



Agnès Bruno,  
conservateur en chef des Musées  
des pays de l'Ain

L'événement n'était pas qu'à Saint-Vulbas : fin mai, une exposition était inaugurée à Lochieu, au cœur géographique et historique de la tradition d'accueil des enfants assistés depuis des siècles. En remontant le fil de l'exposition, on y découvre les objets de rien extraits du passé, les fragments de vie qui restituent un peu de l'identité originelle de ces enfants placés. On y voit ainsi les bouts

de rubans ou les médailles trouvés sur les nourrissons abandonnés au tour de la Charité de Lyon au XIX<sup>e</sup> siècle, conservés dans les archives des Hospices civils de Lyon. Une vitrine présente les bouts de cordons en coton qui servaient de signe de reconnaissance pendant le voyage jusqu'au domicile des nourrices à la campagne : la nourrice et l'enfant qui lui avait été confié portaient un cordon identique noué au poignet.

S'appuyant également sur des photographies et des documents écrits, l'exposition s'enrichit enfin des témoignages sonores de pupilles et de familles d'accueil.

Reliant le passé et le présent, l'exposition traite la dimension sociale de ce qui fut l'industrie nourricière et ce de qui est aujourd'hui l'accueil familial, et touche en même temps à l'intime.

### Conseil général de l'Ain Musée du Bugey-Valromey à Lochieu

Du 1<sup>er</sup> mai au 1<sup>er</sup> novembre 2005  
puis d'avril à novembre 2006  
Tél. 04 79 87 52 23

### Un film pour témoigner (suite) Avant tout un vrai métier



« Avec les familles d'accueil, nous avons en commun d'exercer un métier difficile, où il faut croire en ce qu'on

fait, sinon on ne tient pas. Pour être famille d'accueil, il faut un équilibre personnel très fort et un équilibre familial à toute épreuve. »

« Le rôle du travailleur social spécialisé enfance, c'est d'accompagner les familles d'accueil. C'est un travail d'écoute, de soutien dans la prise en charge de l'enfant au quotidien et dans son évolution. Il est aussi référent de l'enfant. »

**Michèle Caucau,**  
travailleuse sociale  
spécialisée enfance



« J'ai plus l'impression de faire un travail aujourd'hui, alors qu'à l'époque, c'était plus accueillir un enfant de plus. Il y a

18 ans, ça n'était pas tellement reconnu. »

« C'est captivant. On est vraiment impliqués dans ce qu'on fait. Ça change tous les jours ! »

**Marie-Christine Chaverot,**  
famille d'accueil

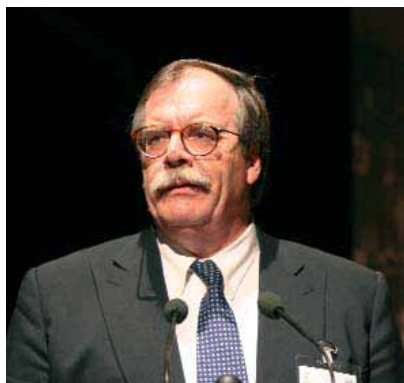


« Le plus dur dans ce métier, c'est de leur donner tous les soins, l'affection qu'ils demandent, en sachant que je ne suis pas leur maman

et qu'à tout prix, dans un petit coin de ma tête, je dois me souvenir qu'un jour ou l'autre ils pourront repartir. Donner, en sachant que rien n'est à nous. »

**Christelle Velon,**  
famille d'accueil

## Un livre pour prolonger et enrichir la réflexion Parcours d'enfances, portraits de familles



Alain Gilbert,  
directeur M&G Éditions

Il est sorti le 2 juin, offrant aux participants aux rencontres de Saint-Vulbas la primeur de ses 260 pages richement illustrées. Si l'on ne compte pas des travaux universitaires sur

la question, de tels ouvrages consacrés à l'histoire de l'accueil familial jusqu'à aujourd'hui sont rares. D'autant que le livre publié par M&G Éditions ne se contente pas d'un parcours historique: il propose aussi les réalités sociales et les visages de l'accueil familial contemporain.

Nourri des recherches menées par l'historien-démographe Guy Brunet, enrichi des portraits-témoignages collectés par Gilles Chabré, le livre comporte également une partie sur l'exposition du musée de Lochieu. Préfacé par Charles de la Verpillière, président du Conseil général de l'Ain, et introduit par Thierry Clément, directeur adjoint du Conseil général, il se clôt sur la contribution de Georges Dupasquier, responsable à l'enfance et à la famille à la DIPAS: fort de ces liens entre le passé et le présent, il dénoue tous les fils qui tissent aujourd'hui les réalités de l'accueil familial dans l'Ain.



### **Parcours d'enfances, portraits de famille, L'accueil familial dans l'Ain hier et aujourd'hui**

Prix: 26 €.

M&G Éditions - 158, boulevard de Brou  
Bourg-en-Bresse

Tel. 04 74 24 69 13

[www.mg-editions.com](http://www.mg-editions.com)

## Informations pratiques

### • Le débat continue...

Vous souhaitez nous faire part de votre vécu de famille d'accueil, ou d'enfant accueilli, vous êtes professionnel ou bénévole dans le domaine de l'enfance en difficulté... vous pouvez nous envoyer un mail ou un courrier. De même si vous avez des questions autour de cette thématique, n'hésitez pas à nous les poser.

Notre adresse internet: [webmestre@cg01.fr](mailto:webmestre@cg01.fr)

Notre adresse postale:  
Conseil général de l'Ain  
DIPAS Domaine enfance  
10, rue Pavé d'Amour  
01000 Bourg-en-Bresse

### • Pour revoir les films témoignages

Les deux films « l'accueil familial hier » et « familles d'accueil aujourd'hui », présentés lors des Rencontres, sont disponibles

sous certaines conditions. Pour vous renseigner:

Conseil général de l'Ain  
Direction de la communication  
04 74 32 32 16

### • Futures familles d'accueil ?

Pour connaître les modalités de candidature au métier de famille d'accueil dans l'Ain, vous devez vous adresser à la circonscription d'action sociale dont dépend votre domicile. Elles sont basées à Ambérieu-en-Bugey, Belley, Bourg-en-Bresse, Châtillon-sur-Chalaronne, Jassans-Riottier, Montrevel, Nantua et Saint-Genis-Pouilly. Pour consulter leur périmètre, rendez-vous sur le site internet du Conseil général: [www.ain.fr](http://www.ain.fr)

• Pour tout renseignement sur les Actes des rencontres Familles d'accueil du 2 juin, contacter la direction de la communication au 04 74 32 32 16.